

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX  
-----

## A R R Ê T É 2 0 2 1 - 1 4 5

### PORTANT DESIGNATION DE M. PIERRE CORDIER EN QUALITE DE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI) DE CHOOZ

Vu l'arrêté départemental en date du 24 mai 1982 portant création d'une Commission Locale d'Information auprès du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de CHOOZ,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 25 septembre 2017,

Vu l'élection du Président du Conseil départemental en date 16 octobre 2017,

Vu l'arrêté départemental n° 2017-230 en date du 14 décembre 2017 modifiant la composition de la CLI et désignant Monsieur Pierre CORDIER, membre de la CLI en tant que parlementaire,

Vu l'arrêté départemental n° 2017-229 en date du 14 décembre 2017 portant désignation de M. Pierre CORDIER en qualité de Président de la CLI de CHOOZ,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-85 du 4 février 2019 approuvant le nouveau Plan Particulier d'Intervention du CNPE de CHOOZ,

Vu le décret n°2020-190 du 14 mars 2019 codifiant les dispositions applicables aux installations nucléaires de base et notamment la désignation de représentants d'Etats étrangers si le site est implanté dans un département frontalier d'un Etat étranger,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

Vu l'élection du Président du Conseil Départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021,

## A R R Ê T E

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Monsieur Pierre CORDIER, Député des Ardennes est désigné Président de la Commission Locale d'Information de CHOOZ.

**ARTICLE 2 :** Les Parlementaires et les représentants d'assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont désignés pour la période courant de leur désignation à la date d'expiration de leur mandat au sein de ces assemblées.

Les mandats des membres de la CLI sont renouvelables.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, au Préfet des Ardennes, à l'Autorité de Sûreté Nucléaire, à l'exploitant du CNPE de CHOOZ, au Président de la Région Grand Est et au maire de chaque commune intéressée et publié au recueil des actes administratifs du département des Ardennes.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 21 juillet 2021

Noël BOURGEOIS



Noël BOURGEOIS  
2021.07.25 21:00:04 +0200  
Ref:20210723\_104021\_1-2-S  
Signature numérique  
Le Président du Conseil Départemental

NOEL BOURGEOIS